

Management

CHRISTINE TURLIER & PARTNERS, une expertise globale en droit patrimonial.

Le cabinet d'avocats Christine Turlier & Partners est spécialisé en droit patrimonial. Maître Christine Turlier, avocate aux Barreaux de Paris et de Bruxelles, notaire diplômée, met en avant une approche innovante en termes de gestion du patrimoine et a, notamment, développé une expertise en matière de fiducie. Elle a également créé un family office patrimonial au sein de son cabinet.

Christine Turlier possède un double cursus de notaire et d'avocat. Mais c'est très tôt, qu'elle se dirige vers l'ingénierie patrimoniale. Après avoir été avocate et associée au sein du cabinet Fidal durant dix ans, elle crée son propre cabinet, Christine Turlier & Partners, en janvier 2018, spécialisé dans la gestion patrimoniale en y traitant aussi bien des aspects civils, fiscaux et corporate.

Pour apporter une réponse adaptée aux besoins de ses clients et ainsi proposer du sur-mesure, elle a adopté une méthode innovante fondée sur une analyse transversale à 360°, en commençant par l'aspect civil et corporate avant d'établir un lien avec la fiscalité. Le cabinet intervient sur l'ensemble des dévolutions de patrimoines privés et professionnels, que ce soient des cessions de groupe, des donations ou des successions.

UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE ET UNIQUE

Christine Turlier a su développer une expertise en matière de fiducie, encore peu développée en France et soumise à de nombreuses conditions et interdictions contrairement au trust anglais. Ainsi, en droit du patrimoine, la fiducie doit être utilisée dans un objectif de gestion, voire de disposition, des biens transférés. « J'ai réussi à cristalliser les limites de la fiducie de façon à les intégrer et les contourner. En matière d'ingénierie patrimoniale, la fiducie est un outil de structuration qu'il faut combiner à d'autres concepts. Elle permet un accompagnement dans la gestion des actifs complexes, tels que des immeubles, des titres sociaux, du numéraire ou des œuvres d'art. Les applications sont multiples.

Elle permet aussi de garantir le paiement d'une dette », explique Christine Turlier.

Dans la volonté d'un accompagnement unique envers ses clients, cette avocate passionnée, pour qui l'humilité et le don de soi sont des valeurs essentielles et inhérentes à sa personne, intervient également en matière de post-cession pour accompagner les cédants dans la gestion des actifs financiers. Ses clients peuvent également la solliciter pour des transmissions, à titre gratuit, dans le cadre de donations ou de successions ou des problématiques de dévolution de capital et de gouvernance.

Christine Turlier, également doctorante et enseignante dans les universités de Paris IX Dauphine et Paris II Panthéon Assas, a créé et mis en place, au sein de son cabinet, un Family office patrimonial qui permet d'établir un véritable lien avec le client dans le temps, en prenant en compte l'évolution de la situation personnelle ou professionnelle du client de même que le contexte légal.

En parallèle, elle effectue du mécénat de compétences, par le biais de son cabinet, pour les personnes en difficultés, les malades du cancer ou les enfants hospitalisés et lève des fonds à cet effet.



222, boulevard Saint-Germain, 75007 PARIS
Tél. : 01-42-60-04-31 - www.christineturlier.com